

Questions orales

M. Broadbent: Étant donné que le sous-ministre du ministère en cause a établi une distinction entre le représentant officiel à plein temps élu et le représentant à temps partiel—laissant sous-entendre qu'un représentant officiel à plein temps peut se permettre de faire des critiques d'une grande portée, droit généralement reconnu d'un porte-parole syndical—et compte tenu du fait que le gouvernement n'a jamais trouvé déplacé, pour ce qui est des Postes, par exemple, que le chef de l'Union des postiers critique l'administration des Postes, le premier ministre voudrait-il promettre de faire sous peu une déclaration à la Chambre, ou sous une autre forme, pour faire nettement connaître la politique gouvernementale à cet égard et s'assurer que la méthode qui semble convenir dans un ministère s'applique également aux autres?

M. Trudeau: Je ne compte pas faire de déclaration autre que ce que je viens tout juste de dire, et je ne puis suivre la logique tortueuse de l'honorable représentant qui semble croire que les dirigeants syndicaux devraient, d'une manière ou d'une autre, échapper aux règlements qui s'appliquent de façon générale aux fonctionnaires. La règle veut qu'ils s'abstiennent de formuler des critiques de caractère politique à l'égard du gouvernement ou de leur ministre. C'est une règle bien simple qui a été appliquée il y a quelques mois, ou quelques semaines, à l'égard d'un officier supérieur du ministère de la Défense nationale. Cette règle s'applique également aux civils.

* * *

[Français]

L'ÉNERGIE**LA DEMANDE FAITE AUX COMPAGNIES PÉTROLIÈRES DE RÉCUPÉRER L'AUGMENTATION DES COÛTS AUTREMENT QU'EN AUGMENTANT LES PRIX**

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Au paragraphe 3 d'un communiqué par lequel le ministre a rendu public le message qu'il a fait tenir à l'industrie pétrolière canadienne, on peut lire ce qui suit:

Les compagnies touchées par les augmentations additionnelles des coûts qui proviennent des changements apportés à la conception du programme d'indemnisation des importations pétrolières pourront essayer de récupérer ces coûts autrement qu'en augmentant les prix affichés.

Le ministre pourrait-il expliquer ce qu'il entend par là? Voulait-il recommander aux compagnies pétrolières de prendre des moyens détournés pour arriver à leurs fins?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai demandé aux compagnies des renseignements quant à leurs estimations relativement aux augmentations probables des prix de gros des produits pétroliers après le 15 août, avec l'augmentation du prix du pétrole brut ici, au Canada. J'ai indiqué dans ce communiqué que d'après nous il était possible d'avoir des augmentations à cause de l'augmentation du prix du pétrole brut, mais qu'on ne doit pas inclure dans ces augmentations de prix de gros, des augmentations, pour d'autres raisons. Il y aura probablement des demandes de compensations plus élevées à cause d'autres coûts de produits pétroliers. Nous avons donc demandé aux compagnies de prouver le bien-fondé de leurs demandes avant d'insister pour des augmentations additionnelles.

[M. Trudeau.]

[Traduction]

L'AGRICULTURE**LES NÉGOCIATIONS CANADO-AMÉRICAINES AU SUJET DES CONTINGENTS ET DES PRIX DE SOUTIEN**

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de l'Agriculture, j'aimerais adresser ma question au premier ministre. Dans moins d'un mois, nous célébrerons l'anniversaire de l'établissement des contingents globaux du Canada, en particulier en ce qui concerne le commerce de bétail et de viande bovine entre les États-Unis et notre pays. Au cours des dernières semaines, nous avons importé des États-Unis quelque 1,500 jeunes animaux de boucherie, qui ne sont pas contingentés. De plus, nous importons un autre tiers de million de livres de viande de bœuf de nos voisins du sud sans compter les approvisionnements d'Australie, dont certains doivent passer par les États-Unis...

M. l'Orateur: A l'ordre! Si le député a une question à poser, je le prierais de le faire.

M. Nowlan: Que dire de Broadbent quand il pose ses questions?

Des voix: Oh, oh!

M. Nowlan: Il n'en a pas posé autant que Broadbent.

M. Hargrave: Maintenant que le gouvernement a fait adopter par la Chambre son projet de loi sur la stabilisation des prix, le premier ministre ne pense-t-il pas que le moment serait opportun pour faire la déclaration qu'il nous a promise sur les négociations canado-américaines concernant les échanges agricoles, le renouvellement des quotas et une politique de prix de soutien qui devra changer après le 11 août?

Des voix: Bravo!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, quant à la possibilité et à la date d'une déclaration, je porterai la question du député à l'attention du ministre, mais je puis lui assurer que le ministre a analysé la question, qu'elle est en ce moment à l'étude et que des négociations sont en cours, je crois, avec les États-Unis.

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR**L'OPPORTUNITÉ D'UNE MESURE LÉGISLATIVE PORTANT SUR L'IMPORTATION DES VIANDES**

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre de l'Industrie et du Commerce.

Une voix: Encore un cultivateur.

M. Hargrave: Vu les problèmes évidents qui se posent pour le gouvernement à propos du bétail et de la viande bovine à la frontière des États-Unis, problèmes qui s'étendent peut-être maintenant aux œufs et aux questions d'importation relatives à cette industrie, le gouvernement a-t-il sérieusement envisagé de proposer une mesure législative sur l'importation des viandes comme celle qui est en vigueur aux États-Unis, en vue de remplacer le système actuel de règlements de frontière? Je pose cette question car une réunion doit avoir lieu vendredi à Washington où